

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
TIGF Lussagnet**

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
à Lussagnet (40)  
vendredi 20 novembre 2015 – 14h30**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège « Administrations publiques »

**Cédric BOUET :** Préfecture des Landes – Directeur DAECCL  
**Carole TAHON :** Préfecture des Landes – DAECCL BAE  
**Muriel JOLLIVET :** DREAL UT40 – **inspectrice en charge du suivi de l'établissement**  
**Gaëtan DELAGNES :** SIDPC Landes – Chargé de la planification des exercices  
**Nicolas CANUT :** DDTM 40 – Chargé d'études risques  
**Lieutenant Stéphane GOUZY :** SDIS 40

### Collège « Collectivités territoriales »

**Jean-Claude LAFITE :** Mairie de Lussagnet - Maire  
**Francis DESBLANCS :** Mairie de Cazères-sur-L'Adour - Maire  
**Patricia FEUILLET GALABERT :** Mairie du Houga – Maire  
**Anne COMBY :** Conseil Départemental du Gers

### Collège « Exploitant »

**Lionel THOMAS :** TIGF – Directeur activités de stockage et géosciences  
**Arnaud LATEULADE :** TIGF – Responsable du site de Lussagnet  
**Bruno TOSTAIN :** TIGF – Directeur HSE  
**Xavier PARIS :** TIGF – Ingénieur réglementation  
**Pierre CHIQUET :** TIGF – Ingénieur gisement

### Collège « Riverains »

**Henri CHEVALLIER :** Association Ende Doman  
**Annie PRIAM :** Riveraine  
**Alain LEFEVRE :** Riverain

### Collège « Salariés »

**Thierry FROSSARD :** TIGF – Membre CHSCT  
**Sébastien SARTHOU-CAMY :** Actemium

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu du compte rendu de la précédente réunion
- Désignation du Président et des membres du bureau de CSS
- Bilan de l'activité de l'établissement
- Bilan de l'action de la DREAL
- Evolutions réglementaires (impact de la directive Seveso 3)
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

Annexe 1 : Présentation TIGF CSS Lussagnet  
Annexe 2 : Présentation TIGF DREAL

---

## **14h30 - Début de la réunion**

---

### **Introduction**

---

#### **M. BOUET, Préfecture des Landes**

Ouvre la réunion. Il excuse le représentant de la SEPANSO.

*Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.*

---

### **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

---

*Le compte rendu de la réunion de CLIC du 25 novembre 2014 est approuvé.*

---

### **Désignation du Président et des membres du Bureau de la CSS**

---

*Sont désignés les représentants suivants :*

- *collectivités locales : Monsieur LAFITE ;*
- *exploitants : Monsieur LATEULADE ;*
- *riverains : Monsieur LEFEVRE ;*
- *salariés : Monsieur FROSSARD.*
- *Administration : Le Préfet des Landes ou son représentant.*

*Le Préfet (ou son représentant) est élu Président de la Commission de suivi de site à l'unanimité des cinq votants.*

---

### **Bilan de l'activité de l'établissement**

---

#### **M. LATEULADE, TIGF**

Dresse le bilan annuel du soutirage de gaz. Le stock atteignait 1,6 million de mètres cubes en

fin de campagne. Les injections ont ramené le volume total stocké à 2,810 milliards de mètres cubes en fin de campagne.

En matière de travaux pour la prévention des risques HSE, un réseau de collecte des eaux pluviales a été construit et un projet d'harmonisation des pressions, équipements et ouvrages a été conduit. Une inspection sur des installations de traitement du gaz en provenance du stockage d'Izaute a également été réalisée. Les installations d'injection de méthanol ont été démantelées. Ce produit n'est donc plus présent sur le site. Enfin, des silencieux ont été installés sur les cheminées des turbocompresseurs.

Un certain nombre d'actions ont également été accomplies en matière de système de gestion de la sécurité.

#### **M. DELAGNES, SIDPC Landes**

Signale que le PPI interdépartemental du site de Lussagnet est en cours de finalisation. Le plan des déviations routières a été revu et de nouvelles communes s'en sont trouvées impactées pour la mise en place de panneaux, ce qui a nécessité de les rencontrer et de les consulter. Une fois les retours sur ces aspects spécifiques recensés, le plan sera soumis à une consultation finale des services du département des Landes et du département du Gers avant d'être soumis à la consultation du public qui précédera sa signature par les Préfets concernés.

#### **M. LATEULADE, TIGF**

Ajoute qu'aucun incident ou accident majeur n'est survenu depuis la réunion précédente. Six événements matériels, deux événements sûreté, deux événements corporels et deux événements environnementaux ont cependant été à déplorer au périmètre des stockages de Lussagnet et Izaute. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'une déclaration à la DREAL.

D'une part, le circuit de TEG a connu une fuite le 1<sup>er</sup> août 2015. Les conséquences sont restées limitées à la zone, et ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement. La canalisation percée a été reconstruite en aérien.

D'autre part, un flash est intervenu au cours d'une opération de suppression de piquage le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Il était dû à la persistance d'une faible quantité de gaz en point haut d'un ballon. Le garnissage de ce ballon a dû être remplacé.

Concernant les projets de l'exploitant, une demande de prolongation de la concession de stockage de Lussagnet a été émise. TIGF entend également installer une nouvelle colonne de déshydratation en 2016 afin d'augmenter les capacités du site. L'exploitant prévoit de plus de forer deux puits d'exploitation en 2017 afin de maintenir sa capacité de stockage. Les avant-trous devraient être creusés en 2016.

#### **M. LEFEVRE**

Demande si les incidents ont induit des conséquences sur l'environnement.

#### **M. LATEULADE, TIGF**

Rappelle que la fuite de TEG s'est limitée à une petite zone. L'autre événement est un dégazage minime.

#### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Ajoute que la DREAL n'a reçu aucune plainte à ce sujet. Elle n'a donc mené aucune investigation au niveau environnemental.

#### **M. THOMAS, TIGF**

Indique que TIGF manipule essentiellement du gaz. Pour sa part, le méthanol n'est plus utilisé. Les très faibles quantités d'urée et de soude présents sur site ne devraient pas impacter l'environnement.

#### **M. LATEULADE, TIGF**

Revient sur les décisions individuelles, qui se limitent à l'arrêté de création de la CSS.

Par ailleurs des audits de recertification ISO 14001, ISO 9001 et ISO 50001 ont été réalisés.

---

## ***Bilan des inspections réalisées par la DREAL***

---

### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Indique que l'inspection du 17 novembre 2014 portait sur le facteur humain du SGS. Aucune non-conformité n'a été détectée, mais des demandes ont été émises au sujet du tutorat et du suivi des mesures évitant les ruptures franches de tuyauteries.

L'inspection du 19 juin 2015 était consacrée au retour d'expérience. Des améliorations sont à apporter concernant la prise en compte des événements extérieurs au site, sur l'information de l'émetteur d'une remarque sur les suites données à celle-ci sur l'utilisation du logiciel de saisie.

L'inspection sûreté du 16 octobre 2015 a été assurée en réponse à l'instruction ministérielle faisant suite aux attentats. Aucune non-conformité n'a été détectée.

Une inspection Code Minier a été réalisée le 2 septembre 2015. Elle n'a donné lieu à aucune remarque.

De même, les visites de surveillance SIR des 19 mars et 1<sup>er</sup> octobre 2015 n'ont pas identifié de non-conformité.

En matière de décisions individuelles, le CLIC a été transformé en CSS. De plus, un dossier a été adressé à l'exploitant au sujet d'une rubrique de la nomenclature.

Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction concernant la mise en place de la nouvelle colonne de déshydratation, l'augmentation de la durée d'utilisation du compresseur le moins bruyant au-delà de 72 jours et le classement Seveso 3. Ces dossiers n'engendrent pas de modification substantielle nécessitant une enquête publique.

---

## ***Evolutions réglementaires (impact de la directive Seveso 3)***

---

### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Indique que le site restera classé seuil haut. L'évolution principale sera relative à la prise en compte des 3 millions de tonnes de gaz stockées dans les cavités souterraines.

### **M. CHIQUET, TIGF**

Signale que le gaz est stocké en nappe aquifère et non en cavité.

### **M. BOUET, Préfecture des Landes**

Déduit des présentations qu'aucun élément alarmant n'a été remonté. Le site montre donc un fonctionnement satisfaisant.

---

## ***Questions diverses***

---

### **M. THOMAS, TIGF**

Explique que TIGF s'attache à entretenir de bonnes relations avec toutes les parties prenantes. Le renouvellement de la concession représente actuellement son enjeu principal.

Par ailleurs, les attentes du marché portent désormais sur la vitesse de transmission du gaz. Pour sa part, le volume stocké garantit la sécurité d'approvisionnement du pays. La nouvelle tour de déshydratation et les deux puits supplémentaires permettront d'augmenter le débit vers les *fournisseurs de gaz* jusqu'à 46,6 millions de mètres cubes par jour.

De par sa culture d'entreprise, TIGF a toujours eu une politique de protection de ses

installations. L'exploitant procédera à un certain nombre d'aménagements de sûreté, en majorité sur le site d'Izaute.

Le régime réglementaire applicable aux stockages va prochainement être profondément remanié. Le fonctionnement commercial devrait être régulé plutôt que négocié. Les fournisseurs seront alors tenus de sécuriser 80 % du gaz commercialisé. Le Ministre définira au plan national les quantités de gaz à entreposer. Les capacités de stockage seront ensuite vendues aux enchères.

Ailleurs en Europe, les prix ne couvrent pas les frais des stockeurs. Une taxe sur le transport sera donc mise en place à titre de compensation.

Cette nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur en 2017 ou en 2018. Ce calendrier risque de s'avérer difficile à tenir, car les systèmes informatiques des stockeurs devront être remaniés en conséquence.

**M. BOUET, Préfecture des Landes**

Indique que les événements récents qu'ont connu des sites Seveso et la mise en place de l'état d'urgence ont conduit le Préfet à instaurer une zone de protection autour du site de Lussagnet. Dans un périmètre de 300 mètres de rayon à partir des locaux administratifs de l'exploitant, les gendarmes pourront procéder à des contrôles de véhicules et d'identité. Les individus contrôlés seront invités à quitter le secteur si leur présence n'est pas justifiable. Le site retient en effet l'attention des pouvoirs publics en raison de son caractère névralgique.

Les Maires concernés ont été informés de cette disposition.

**M. LEFEVRE**

Remercie TIGF pour sa transparence. L'entreprise procède en effet régulièrement à des sondages téléphoniques et elle propose des visites de site.

**M. THOMAS, TIGF**

Souligne que des mesures de régulation de la circulation ayant été prises à Lacq, les sites environnants sont également appelés à les adopter.

---

**15 heures 25 – Clôture de la réunion**

---

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur des Actions de l'Etat et des  
Collectivités Locales



Cédric BOUET